

Charte d'utilisation des composteurs domestiques à usage privatif (document à retourner)

A compléter par le SMICTOM des Flandres

Type de composteur :

Convention n° :

Année :

La présente convention définit les termes d'utilisation du ou des composteurs(s) à usage privatif. Elle est établie entre :

D'une part

Le **SMICTOM des Flandres**, conformément à la délibération n°22 du 20/06/2025 engageant la collectivité dans une opération de promotion du compostage et à la grille des tarifs de vente annexée,

Et d'autre part

Nom : Prénom :

Adresse de l'habitation :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Je souhaite être destinataire gratuitement par mail de la lettre d'actualité « compostage » du SMICTOM des Flandres ou de toute autre information concernant le compostage.

La présente convention fixe les éléments suivants :

Madame/Monsieur

- S'engage(nt) à installer le(les) composteur(s) sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

Précisez la ou les adresse(s) :

sur le lieu d'habitation

sur un autre terrain :

Si le jardin est intégré à des jardins familiaux / jardins partagés / jardins ouvriers, merci de préciser lesquels :

- Prend possession du ou des composteur(s) du modèle suivant, en contrepartie du versement d'une participation définie ci-après. Ces tarifs sont définis sur la base de la délibération des tarifs du SMICTOM des Flandres en vigueur au moment de la remise du composteur.

Afin de déterminer le volume du ou des composteurs le plus adapté, les renseignements suivants sont à compléter :

Nombre de personnes composant le foyer :

Le ratio pratiqué est généralement de **60L** de composteur par personne présente dans le foyer.

Superficie du jardin (potager, pelouse, arbres, etc.) m²

Le ratio pratiqué est généralement de **0,5L** de composteur par m² de surface.

Quantité	Modèle	Tarif € TTC unitaire	TOTAL € TTC par modèle
	Modèle bois 150 litres	29	
	Modèle bois 300 litres	31	
	Modèle bois 400 litres	33	
	Modèle plastique 620 litres avec livraison à domicile	33	
	Modèle plastique 830 litres avec livraison à domicile	35	

Total de composteurs	
TOTAL en € TTC	

Mode de retrait du ou des composteur(s) :

- Prise directe lors d'une permanence de sensibilisation et de distribution

Le rendez-vous sera fixé ultérieurement par téléphone ou par mail selon le planning de distribution

- Déchèterie d'Ebblinghem (rue de Théroouanne, Ebblinghem)
- Site de compostage partagé de l'HAPA (allée Vlaemynck, Bailleul)
- Site de compostage en établissement de la cantine scolaire (rue de l'église, Le Doulieu)
- Site de compostage partagé des Jardins Partagés de Nieppe (825 rue d'Armentières, Nieppe)
- Centre de tri des déchets (Clyte Straete, Strazeele)
- Bureaux du SMICTOM des Flandres (41 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, Hazebrouck)

- Livraison à domicile (uniquement pour les modèles plastiques)
Le rendez-vous sera fixé ultérieurement par téléphone

- Accepte(nt) les conditions détaillées ci-après (document à conserver).

L'acquéreur :
(Date et signature)

Le SMICTOM des
Flandres

Document à retourner, complété et signé, accompagné d'un justificatif de domicile :

SMICTOM des Flandres
41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
59190 HAZEBROUCK

Renseignements :
Par téléphone : 03 59 68 40 06
Par mail : contact@smictomdesflandres.fr

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la charte ont pour finalité la bonne gestion et le bon suivi de celle-ci. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la signature du présent contrat.

Le SMICTOM des Flandres est le responsable du traitement des données.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : contact@smictomdesflandres.fr ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Annexe à la charte d'utilisation des composteurs domestiques à usage privatif (document à conserver)

La signature de la charte par l'acquéreur vaut acceptation des conditions suivantes.

Fourniture de composteur(s) :

Le SMICTOM des Flandres s'engage à fournir du matériel de qualité aux usagers. Le matériel ne fait l'objet d'aucune garantie, les pièces défectueuses ne pourront pas être réparées ou remplacées aux frais du syndicat. Il n'y a pas de service après-vente.

Utilisation du (des) composteur(s) :

L'acquéreur s'engage à réserver l'utilisation du composteur à son habitation ou à un jardin privatif sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

Le composteur est utilisé pour les bio-déchets de cuisine et les déchets d'entretien du jardin.

Le SMICTOM des Flandres s'engage à fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage, via notamment un guide pratique du compostage. Des ateliers gratuits de formation au compostage sont également proposés. Des conseils peuvent également être apportés par téléphone ou mail en contactant le SMICTOM des Flandres.

Paiement du (des) composteur(s) :

Le composteur est remis contre paiement d'une participation à la collectivité. Le règlement devra être effectué directement par chèque le jour du retrait du composteur (sur le lieu convenu avec le SMICTOM des Flandres au préalable).

Le paiement doit être effectué par chèque. Le délai de rétractation est de 1 semaine après le retrait du composteur.

Retrait du (des) composteur(s) lors d'un achat :

Plusieurs sites de retrait du (des) composteur(s) sont proposés :

- Déchèterie d'Ebblinghem (rue de Théroouanne, Ebblinghem)
- Site de compostage partagé de l'HAPA (allée Vlaemynck, Bailleul)
- Site de compostage en établissement de la cantine scolaire (rue de l'église, Le Doulieu)
- Site de compostage partagé des Jardins Partagés de Nieppe (825 rue d'Armentières, Nieppe)
- Centre de tri des déchets (Clyte Straete, Strazeele)
- Bureaux du SMICTOM des Flandres (41 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, Hazebrouck)

Lorsque la charte, complétée et signée, est reçue par le syndicat, l'acquéreur est contacté par téléphone ou par mail afin de fixer avec lui un rendez-vous sur le site de retrait souhaité selon le planning en vigueur.

Nombre et renouvellement du (des) composteur(s) :

Le nombre de composteurs qui peuvent être acquis via les services du SMICTOM des Flandres est fixé à 2 maximum par foyer, sur une période de 5 ans.

Au terme de ces 5 années suivant l'acquisition du composteur, deux nouveaux composteurs peuvent être acquis.

Suivi et évaluation :

La remise de composteur à prix réduit est organisée dans un objectif de promotion du compostage auprès du grand public.

Cette opération peut faire l'objet d'une enquête afin d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Ainsi, des questions pourront être posées aux utilisateurs sur le matériel, sur son utilisation ainsi que sur la fabrication de compost.

Ce suivi pourra avoir lieu par mail ou par visite d'un agent de la collectivité à domicile, suivant acceptation de l'utilisateur.

Renseignements : 03 59 68 40 06 / contact@smictomdesflandres.fr



smictom
des flandres